



21 rue Béranger
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 23 janvier 2006

**CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS 2007-2010 :
1^{ère} réunion à la DESCO**

Une délégation du SNPDEN conduite par Patrick Falconnier, comprenant Anne Berger, Laurence Colin et Alain Val pour les collèges, Alain Vervaeke pour les LP, Philippe Vincent pour les lycées, et Sylvie Reich, permanente, a participé jeudi 19 janvier à la première réunion de travail à la DESCO sur le classement 2007-2010.

Il ne s'agissait pas de "faire" le classement, mais de travailler sur les seuils par catégorie et type d'établissement (nous avons disposé uniquement de chiffres, mais pas de listes d'établissements). De manière générale et en moyenne tous les types d'établissement sont en baisse d'effectifs, même si certaines académies concentrent davantage ces baisses.

La délégation SNPDEN a porté ses mandats syndicaux, à savoir conserver un classement national tout en laissant une marge de manœuvre (modérée !) à chaque académie. C'est la position qui a prévalu, et qui sera proposée au Cabinet du Ministère par la DESCO (les seuils de passage de catégorie doivent être recalculés, ils seront connus dans quelques semaines).

D'ici la première quinzaine de février, la DESCO enverra le projet de classement à chaque académie : d'ores et déjà, les SA doivent constituer un groupe de travail, de préférence équilibré (3 types d'établissement par exemple). Ils demanderont courant février à leur rectorat à quelle date se réunira le groupe académique.

Quel sera leur travail ?

- vérifier que le classement des établissements de l'académie ne comporte pas d'erreurs matérielles manifestes : oubli d'un CFA, d'un internat, etc. (penser à consulter l'annexe 6 du protocole, BO n°1 de janvier 2002)
- proposer des surclassements dans la logique du classement et dans la limite des possibilités académiques ; en effet, chaque académie aura la possibilité de proposer des surclassements qui seront déjà "fléchés". Par exemple, telle académie aura le "droit" de surclasser 3 collèges de 3 en 4, 1 collège de 2 en 3, 2 lycées, etc. Bien sûr, une règle nationale étant appliquée, le nombre de surclassements possibles variera d'une académie à l'autre.

Après ces réunions (février-mars) les SA feront remonter au Siège les propositions, avec leurs commentaires éventuels (des tableaux vous seront communiqués en temps utile).

Enfin, en avril-mai, le groupe national se réunira à nouveau pour étudier l'ensemble des propositions.